



**DÉLIBÉRATIONS VOTEES PAR LE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
REUNI LE 11 DECEMBRE 2025**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MOSELLE AGENCE TECHNIQUE**

Séance du 11 décembre 2025

Date de la convocation : 21 novembre 2025
Président : Laurent MULLER
Secrétaire de séance : Patrick GRIVEL

Membres du Conseil d'Administration	En exercice :	24
	Présents :	13
Nombre de votes :		20

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre 2025 à 10h30, les membres du Conseil d'Administration de Moselle Agence Technique (MATEC) se sont réunis à METZ, dûment convoqués par lettre du 21 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Laurent MULLER.

POUR LE 1^{ER} COLLEGE – CONSEILLERES / CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

<u>NOM - Prénom</u>	<u>Fonctions – Canton d'élection</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>	<u>Pouvoir le cas échéant à</u>
BOUSCHBACHER Sylvie	Canton du Saulnois	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CORRADI Luc	Canton de Hayange	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	TACCONI Pierre
LORIA-MANCK Christelle	Canton de Forbach	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MAGRAS Ginette	Vice-Président du Conseil Départemental – Canton de Boulay-Moselle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MULLER Laurent	Canton de Freyming-Merlebach	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SACCANI Jean-Luc	Vice-Président du Conseil Départemental – Canton de Faulquemont	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SCHULER Emmanuel	Canton de Saint-Avold	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
SIMON Bernard	Vice-Président du Conseil Départemental – Canton du Sarrebourg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SUCK David	Vice-Président du Conseil Départemental – Canton de Bitche	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
TACCONI Pierre	Canton de Metzervisse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
TONIN Magaly	Canton de Metzervisse	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BOUSCHBACHER Sylvie
WEIS Mathieu	Canton de Algrange	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	MULLER Laurent

POUR LE 2^{EME} COLLEGE - REPRESENTANTES / REPRESENTANTS DES COMMUNES, SYNDICATS, EPCI ADHERENTS

<u>NOM - Prénom</u>	<u>Fonctions – Collectivité adhérente</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>	<u>Pouvoir le cas échéant à</u>
BERVEILLER Patrick	Maire de Kemplich	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BOUR-BUR Sonia	Maire du Val de Guéblange	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	JACQUES Michel
CHLOUP Roland	1 ^{er} Vice-Président de MATEC – Président de la CC Haut Chemin – Pays de Pange	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FERRAU Dominique	Maire de Behren-lès-Forbach	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	JACQUOT Bernard
GRIVEL Patrick	Maire de Laquenexy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HENRION François	Maire d'Augny	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
JACQUES Michel	Maire de Hoste	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
JACQUOT Bernard	Maire de Baronville	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
KLEIN Roland	Président de la CC de Sarrebourg – Moselle Sud	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
LORENTZ Maurice	Maire de Volmerange-les-Mines	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BERVEILLER Patrick
PETIT Christian	Maire de Retonfey	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ZINS Florence	Maire de Petit-Réderching	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	GRIVEL Patrick

Assistaient en outre :

M. Arnaud SPET, Directeur de MATEC ;
M. Jean-Michel LUDWIG, Secrétaire Général de MATEC ;
Mme Léa ALBERTI, Responsable du pôle Commande Public de MATEC ;
Mme Constance PERIN, Assistante de direction à MATEC.

**CA N°2025-09 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
4 FEVRIER 2025**

Il est proposé d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration qui a eu lieu le 4 février 2025 et dont un exemplaire a été adressé à chaque membre du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER le compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration de Moselle Agence Technique (MATEC) du 4 février 2025 tel qu'établi et transmis.

CA N°2025-10 : RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le Conseil d'Administration :

- ☞ PREND ACTE des éléments présentés par Monsieur le Président dans le cadre du présent Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) ;
- ☞ ATTESTE de la tenue effective d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) organisé préalablement à l'examen – à l'occasion du prochain Conseil d'Administration – du projet de Budget Primitif (BP) afférent à l'exercice 2026.

CA N°2025-11 : DESADHESIONS

En application des dispositions de l'article 6 des statuts de l'Agence, la qualité de membre de Moselle Agence Technique (MATEC) se perd par retrait volontaire.

Toute commune, tout EPCI du Département peut ainsi demander son retrait de l'Agence dans la première année de la mandature donnant titre à l'adhésion.

Le cas échéant, il doit être décidé par l'assemblée délibérante de la collectivité concernée et cette demande, accompagnée de la délibération correspondante, doit ensuite être entérinée par le Conseil d'Administration de MATEC. Le retrait devient alors effectif trois mois après la décision de ce dernier.

Les obligations de toutes natures nées avant cette date à l'égard de MATEC restent à la charge du membre, de même que reste due la cotisation au titre de l'année au cours de laquelle le retrait est entériné par le Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal de la Ville de Sarreguemines a exprimé sa volonté de désadhérer de MATEC.

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a formulé un souhait identique. Pour cette dernière, ce retrait s'explique par la fusion au 1^{er} janvier 2026 de cette intercommunalité avec la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville qui, elle, n'est pas adhérente à MATEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ DE PRENDRE acte des volontés exprimées par les instances de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, d'une part, et par la Ville de Sarreguemines, d'autre part ;
- ☞ DE CONDITIONNER toutefois la désadhésion effective de la Ville de Sarreguemines à la réception d'une délibération en ce sens adoptée par son Conseil Municipal d'ici au 30 juin 2026 ;
- ☞ D'ENTERINER leurs désadhésions respectives de MATEC à compter de l'exercice 2026 ;

☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

CA N°2025-12 : EVOLUTION DE L'OFFRE DE SERVICES – BIENS SANS MAITRE

Depuis sa création, Moselle Agence Technique s'est toujours attachée à accompagner, voire anticiper, l'évolution des besoins et des attentes de ses adhérents, de manière à présenter constamment une assistance à la fois pertinente et performante.

Dans cette logique, il est proposé d'enrichir encore l'offre de services actuelle, en cherchant à développer un nouveau type d'accompagnement en matière de diagnostic et de mise en œuvre des procédures dites « biens sans maître », qui permettent la reprise de propriété par les Communes sur des éléments fonciers ou immobiliers (bâtiments, parcelles) à l'abandon ou en déshérence.

Il s'agit en effet là d'enjeux de plus en plus prégnants pour les collectivités qui s'intensifiera encore dans les années à venir avec les problématiques de résorption des « dents-creuses » ou les limitations à la consommation du foncier portées par les objectifs de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN).

Fidèle à une approche pragmatique et progressive, il est proposé que ce nouveau service s'inscrive tout d'abord dans un cadre expérimental au cours de l'année 2026, avec seulement quelques collectivités accompagnées.

Cette approche graduée permettrait d'en étudier les différents aspects, d'en éprouver le modèle économique, d'évaluer la charge de travail et la technicité représentées... avant que de pouvoir davantage élargir ou communiquer plus sur cette nouveauté.

Quant aux éléments de mission que MATEC réaliserait dans le cadre de cette prestation, ils comprendraient ainsi :

- Sur un périmètre du ban communal défini en lien avec la Municipalité, identification par MATEC des immeubles qui potentiellement pourraient remplir les conditions de biens sans maître :
 - Elaboration d'une liste des propriétés concernées et d'une carte de situation de ces biens ;
 - Présentation en commune du résultat et identification des biens pour lesquels la Municipalité serait intéressée à engager une procédure de bien sans maître.
- Une fois validée la liste des biens sur lesquels la procédure serait initiée :
 - Recherche des informations et collecte des données permettant de caractériser juridiquement la vacance (livre foncier, services du cadastre et des impôts fonciers...) ;
 - Rédaction des délibérations, arrêtés, courriers, requêtes et actes pour la mise en œuvre de la procédure.

Quant à la facturation de ces prestations, leur coût serait fixé en fonction du temps passé et en référence au tarif forfaitaire par demi-journée de travail tel que défini par la grille tarifaire globale de MATEC en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER l'extension de l'offre de services proposée par MATEC à ses adhérents à la mise en place – dans un cadre expérimental tout d'abord au cours de l'année 2026 – d'une assistance en matière de procédures de « biens sans maître » ;
- ☞ DE PREVOIR que la facturation associée à ce nouveau type d'accompagnement sera déterminée en référence au tarif forfaitaire par demi-journée de travail de la grille tarifaire de MATEC.

CA N°2025-13 : EVOLUTION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Le Conseil d'Administration est régulièrement appelé à modifier le tableau des emplois et des effectifs de Moselle Agence Technique (MATEC) pour l'adapter :

- Au niveau d'activité de l'Agence et à l'évolution de son périmètre ou de son niveau d'intervention ;
- Aux mouvements de personnel ou aux évolutions de carrière qui s'y attachent.

Il est ainsi proposé de modifier le tableau des emplois et des effectifs de MATEC comme suit :

- par la création d'un support de poste à temps complet au grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe ;
- par les suppressions de quatre supports de poste à temps complet aux grades suivants :
 - Deux au grade d'ingénieur ;
 - Une au grade de technicien principal de 2^{ème} Classe ;
 - Une au grade d'adjoint administratif.

Grades de la Fonction Publique Territoriale	Cat.	Effectif Budgétaire	Effectif en poste			Proposition(s) de création ou suppression de postes	Nouvelle situation
			Total	Tit. - Stag.	CDD - CDI		
Filière Technique		24	18	7	11	-3	21
Ingénieur en chef	A+	1	1	1			1
Ingénieur principal	A	2	1	1			2
Ingénieur	A	10	7	2	5	-2	8
Technicien principal de 1ère Cl.	B	1	1	1			1
Technicien principal de 2ème Cl.	B	3	1		1	-1	2
Technicien	B	5	5		5		5
Agent de maîtrise principal	C						
Agent de maîtrise	C						
Adjoint technique principal de 1ère Cl.	C						
Adjoint technique principal de 2ème Cl.	C						
Adjoint technique	C	2	2	2			2
Filière Administrative		12	9	9	0	0	12
Attaché principal	A	2	2	2			2
Attaché	A	2	1	1			2
Rédacteur principal de 1ère Cl.	B					1	1
Rédacteur principal de 2ème Cl.	B	2	2	2			2
Rédacteur	B	3	2	2			3
Adjoint administratif principal de 1ère Cl.	C	1	1	1			1
Adjoint administratif principal de 2ème Cl.	C	1	1	1			1
Adjoint administratif	C	1				-1	
TOTAUX SUR EMPLOIS PERMANENTS		36	27	16	11	-3	33

La création de poste est destinée à un emploi de juriste au niveau du Pôle Assistance Juridique – Conseils aux Maires.

Les suppressions, quant à elles, visent à assurer une meilleure adéquation entre les effectifs réellement en place et le nombre de supports de poste ouverts.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la saisine du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Moselle et son avis en date du 12 décembre 2025 sur les suppressions de postes envisagées ;

Vu les articles 12 et 14 des statuts adoptés par l'Assemblée Générale de MATEC le 4 février 2017 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2024-05 du 16 février 2024 modifiant le tableau des emplois et des effectifs de MATEC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER la création, à compter du 1er janvier 2026, d'un emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur principal de 1ère classe ;
- ☞ D'APPROUVER les suppressions, à compter du 1er janvier 2026, de quatre emplois permanents à temps complet dans les proportions et aux grades suivants :
 - Deux au grade d'ingénieur ;
 - Une au grade de technicien principal de 2^{ème} Classe ;
 - Une au grade d'adjoint administratif.
- ☞ D'ADOPTER le tableau des emplois et des effectifs de MATEC modifié qui en résulte tel qu'annexé;
- ☞ DE PREVOIR au budget de MATEC les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette mesure ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

CA N°2025-14 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PAR LE DEPARTEMENT

Depuis septembre 2018, Moselle Agence Technique (MATEC) est hébergée dans des locaux mis à sa disposition par le Conseil Départemental de la Moselle, situés au 17 quai Paul Wiltzer à METZ.

Cette occupation est régie par voie de convention avec le Département.

En avril 2022, les services de MATEC ont été relogés au rez-de-chaussée des ailes C et D de l'ensemble immobilier précité, au terme des travaux de réhabilitation engagés sur ce bâtiment départemental.

Pour intégrer ce changement qui a vu l'Agence bénéficier de surfaces supplémentaires, une convention de mise à disposition de locaux actualisée a été établie et signée.

D'une durée de 3 ans, elle couvre ainsi la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Eu égard à son terme prochain, un nouveau projet de convention a été transmis par le Département pour en assurer la suite.

Il reprend à l'identique l'ensemble des dispositions de la convention en passe de s'achever.

La mise à disposition de ces locaux et leur viabilisation (chauffage, électricité...) continuent de s'effectuer à titre totalement gratuit par le Département.

Ce dernier prévoit juste de réévaluer le montant de la valorisation financière de cette mesure.

Elle est ainsi portée à un peu moins de 115 000 € pour 2026, pour 644 m² de locaux administratifs (bureaux et circulations) et 7 emplacements de stationnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER le projet de nouvelle convention relative à la mise à disposition de locaux par le Département tel que présenté ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à signer cette nouvelle convention ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

CA N°2025-15 : MISE EN PLACE D'UNE CHARTE ACHATS

Depuis sa création en 2013, Moselle Agence Technique (MATEC) s'est affirmée comme un acteur incontournable de l'accompagnement technique et administratif des collectivités mosellanes dans les domaines du bâtiment, de la voirie, de l'aménagement, de l'eau, de l'environnement et de l'énergie.

Son expertise en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) repose notamment sur la qualité de son processus de passation des marchés publics d'études et de travaux.

Dans une logique d'amélioration continue des pratiques, d'une part, et afin de répondre aux attentes de nos adhérents ainsi qu'aux évolutions réglementaires en matière de marchés publics, d'autre part, il est proposé l'adoption et la mise en place par l'Agence de sa propre charte Achats.

Celle-ci doit permettre d'afficher les engagements de MATEC en la matière, de guider ses pratiques et de structurer ses interventions pour un processus d'achat à la fois performant, éthique et responsable.

Dans un contexte où la commande publique est de plus en plus sollicitée pour répondre aux défis sociaux et environnementaux, cette démarche doit également contribuer à positionner MATEC comme une agence proactive, en phase avec les attentes et enjeux du moment.

La charte proposée s'articule autour de 4 axes stratégiques :

1. Garantir la transparence, la déontologie, la sécurité juridique de l'achat et la professionnalisation des équipes ;
2. Promouvoir l'achat juste, performant, durable et responsable ;
3. Conforter les relations avec nos adhérents autour de l'achat ;
4. Favoriser les échanges avec nos partenaires et renforcer l'attractivité économique des achats.

Sa mise en œuvre s'appuiera, le cas échéant, sur une déclinaison opérationnelle avec des objectifs assignés et des indicateurs suivis destinée à traduire, en interne, les engagements énoncés en actions mesurables, adaptées aux spécificités des territoires, tout en garantissant un accès aisé et la non-complexification des consultations pour les entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER le projet de charte achats tel que présenté ;

- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

CA N°2025-16 : ADMISSION EN NON-VALEUR

La Paierie Départementale a transmis à Moselle Agence Technique (MATEC) une liste de propositions d'admission en non-valeur composée de quatre créances irrécouvrables et pour un montant total cumulé de 264,80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'ADMETTRE EN NON-VALEUR au compte 6541 du budget de l'Agence et dans le cadre de l'exercice 2025, le recouvrement des soldes restant à percevoir sur le titre de recettes TR-1718 (2021) et les ordres de reversement correspondant aux mandats de réduction Mdts-11, 12 et 13 (2021), pour un montant total cumulé de 264,80 €.

CA N°2025-17 : ACTUALISATION DE L'ETAT DE L'ACTIF ET SORTIES D'INVENTAIRE

Dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations de Moselle Agence Technique (MATEC) et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, il est nécessaire d'actualiser l'état de l'actif ainsi que l'inventaire de l'Agence par une mise à la réforme et sortie des biens désignés ci-après.

N° inventaire	Désignation du bien	Réf.mandat et date d'acquisition	Valeur brute initiale	Valeur nette comptable
2016-40-21838	Ecran	425/36 du 22/11/2016	149,83 €	0,00 €
2017-62-21838	Ecran prolite	231/20 du 15/06/2017	151,42 €	0,00 €
2017-76-21838	Poste info.avec souris (station graphique)	500/41 du 14/11/2017	1 313,05 €	0,00 €
2019-096-21838	Disque dur Samsung SSD 500 Go	499/40 du 26/09/2019	125,50 €	0,00 €
2019-107-21838	Ordinateur portable	640/54 du 02/12/2019	1 453,67 €	0,00 €
2019-109-21838	Poste info. Fujitsu Celsius W580 Power	637/54 du 02/12/2019	1 082,50 €	0,00 €
2020-156-21838	PC portable Microsoft Surface Laptop 3	328/35 du 10/06/2020	998,24 €	0,00 €
2020-162-21838	Station d'accueil USB pour ordi.portable	328/35 du 10/06/2020	99,02 €	0,00 €
2020-163-21838	Station d'accueil USB pour ordi.portable	328/35 du 10/06/2020	99,02 €	0,00 €
2020-171-21838	Poste info. Fujitsu Celsius W580 Power	486/52 du 24/08/2020	1 134,14 €	0,00 €
2020-172-21838	Poste info. HP ProDesk 490 G2	541/57 du 22/09/2020	625,00 €	0,00 €
2020-174-21838	Pare-feu WatchGuard Firebox T35	613/65 du 23/10/2020	1 200,00 €	0,00 €
2020-179-21838	PC portable Dell Precision workstation 3550	676/71 du 25/11/2020	1 260,42 €	0,00 €
2020-180-21838	PC portable Dell Precision workstation 3550	676/71 du 25/11/2020	1 260,42 €	0,00 €
2020-181-21838	PC portable Dell Precision workstation 3550	676/71 du 25/11/2020	1 260,42 €	0,00 €
2020-182-21838	PC portable Dell Precision workstation 3550	676/71 du 25/11/2020	1 260,42 €	0,00 €
2021-200-21838	PC portable ACER Aspire Pro 5	139/13 du 24/02/2021	653,00 €	0,00 €
2021-201-21838	PC portable ACER Aspire Pro 5	139/13 du 24/02/2021	653,00 €	0,00 €
2021-202-21838	PC portable ACER Aspire Pro 5	139/13 du 24/02/2021	653,00 €	0,00 €
2021-203-21838	PC portable ACER Aspire Pro 5	139/13 du 24/02/2021	653,00 €	0,00 €
2021-207-21838	PC portable ACER Aspire Pro 5	139/13 du 24/02/2021	653,00 €	0,00 €
2021-209-21838	PC portable Dell Precision workstation 3550	169/16 du 11/03/2021	1 040,00 €	0,00 €
2021-212-21838	PC portable Dell Precision workstation 3550	169/16 du 11/03/2021	1 040,00 €	0,00 €
2021-214-21838	PC portable Dell Precision workstation 3550	169/16 du 11/03/2021	1 040,00 €	0,00 €
	Total article 21838		19 858,07 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER les mises à la réforme et les sorties tant de l'inventaire physique que de l'actif de l'Agence qu'elles induisent, des biens tels que référencés et listés dans le tableau ci-avant ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

CA N°2025-18 : PLAN DE MOBILITE – CONVENTION RESEAU LE MET'

Lors de sa séance du 20 décembre 2023, le Conseil d'Administration de Moselle Agence Technique (MATEC) a validé la mise en place du Forfait Mobilités Durables (FMD).

Pour mémoire, le FMD est un dispositif financier de soutien aux salariés des secteurs public et privé destiné à rendre plus « durables » sur un plan environnemental leurs déplacements domicile-travail.

Pour les agents de MATEC, les modes de transport ainsi soutenus sont le vélo personnel, la location de bicyclettes électriques et le covoiturage.

Le Conseil d'Administration a ainsi validé le versement du FMD sous la forme d'un montant forfaitaire déterminé en fonction du nombre de jours d'utilisation de modes de transport alternatifs et durables :

- Entre 30 et 59 jours : 100 € ;
- Entre 60 et 99 jours : 200 € ;
- 100 jours ou plus : 300 €.

Aujourd'hui, en plus de cette mesure, Le Met' (réseau de transport collectif de l'Eurométropole de Metz) propose aux administrations, entreprises ou associations ayant mis en place ce dispositif, quelques avantages complémentaires pour leurs agents, sous réserve de formalisation d'un plan de mobilité et sans coût supplémentaire pour MATEC.

Les avantages issus de la signature de cette convention sont :

- Une réduction de 10 % sur le tarif plein des abonnements mensuels ou annuels (sur tout le réseau urbain LE MET', le réseau Fluo Grand Est réseau de l'Eurométropole de Metz, le réseau TER Fluo Grand Est entre les gares d'Ars-sur-Moselle, Metz-Ville, Metz-Nord, Peltre et Woippy) ;
- Une réduction de 50 % sur la location de vélos de ville, pliants ou à assistance électrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention « Plan de Mobilité » avec l'Eurométropole de Metz et la société SAEML TAMM, exploitante du réseau Le Met'.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.